

Loïc DOMBREVAL
Député des Alpes-Maritimes

Madame Corinne DAO
Maire de COUSEGOULES
Place de la Mairie
06140 COURSEGOULES

Paris, le 24 septembre 2018

Madame, Monsieur le Maire,

Je tenais à vous informer, par la présente, que le fonds de développement de la vie associative (FDVA) a été abondé suite à la suppression de la réserve parlementaire.


Ce fonds apporte un soutien sous forme de subventions aux associations pour des actions de formation au profit des bénévoles élus ou responsables d'activités (hors activités physiques ou sportives) et/ou pour contribuer au financement global de leur activité et/ou à la mise en œuvre de projets ou activités qu'elles ont créés dans le cadre du développement de nouveaux services à la population (activités physiques et sportives comprises).

La Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) est chargée d'animer la mise en œuvre du fonds de développement de la vie associative avec le concours d'une commission régionale consultative, présidée par le préfet de la région, composée de représentants des services déconcentrés de l'Etat, de chaque conseil départemental et du monde associatif.

Aussi, je vous invite à orienter les associations sises sur votre commune vers le site internet dédié à ce dispositif :

<https://www.associations.gouv.fr/fdva-fonctionnement-innovation-l-etat-vous-accompagne.html>

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Loïc DOMBREVAL